

Silvio Venturi

Marc Bauen

Le conseil d'administration

Organisation

Attributions

Responsabilité

Corporate Governance

Schulthess § 2007

Sommaire

Avant-propos	V
Table des matières	XI
Liste des abréviations	XXVII
Bibliographie	XXXV
§ 1 Généralités	1
<i>Executive Summary</i>	1
I. Remarques préliminaires	3
II. Le début et la fin du mandat d'administrateur	9
III. La composition du conseil d'administration	18
IV. Questions particulières	22
§ 2 Les droits et les obligations de l'administrateur	31
<i>Executive Summary</i>	31
I. Le rapport juridique entre l'administrateur et la société	33
II. Les droits de l'administrateur	34
III. Les devoirs de l'administrateur	57
§ 3 L'organisation du conseil	75
<i>Executive Summary</i>	75
I. Les principes d'organisation	78
II. Les séances du conseil d'administration et les décisions	96
III. La délégation de la gestion	115
§ 4 Les attributions du conseil d'administration	129
<i>Executive Summary</i>	129
I. En général	132
II. Les attributions intransmissibles et inaliénables du conseil	134
III. Cas particuliers	158
§ 5 La représentation de la société et la responsabilité du fait des organes	167
<i>Executive Summary</i>	167
I. La représentation de la société	169
II. Les titulaires du droit de représentation	172

III.	Les restrictions aux pouvoirs de représentation	174
IV.	La forme de la signature	176
V.	La réquisition au registre du commerce et les titres susceptibles d'inscription	177
VI.	Le contrat avec soi-même et la double représentation	180
VII.	Cas particuliers : la représentation passive et la représentation découlant de la connaissance (<i>Wissensvertretung</i>)	181
VIII.	La responsabilité de la société du fait de ses organes	182
§ 6	La perte de capital, le surendettement et l'assainissement	187
	<i>Executive Summary</i>	187
I.	Le conseil d'administration dans l'entreprise en crise	189
II.	La perte de capital	191
III.	Le surendettement	199
IV.	L'ouverture et l'ajournement de la faillite (aperçu)	207
§ 7	La responsabilité	215
	<i>Executive Summary</i>	215
I.	Généralités	219
II.	La responsabilité pour la gestion	220
III.	La responsabilité pour le prospectus d'émission et la responsabilité dans les actes de fondation (aperçu)	251
IV.	La responsabilité selon la loi sur les banques (aperçu)	257
V.	La responsabilité découlant du droit public (aperçu)	258
VI.	La responsabilité pénale (renvoi)	263
VII.	Quelques recommandations pour limiter le risque de responsabilité	264
§ 8	L'assurance responsabilité civile	271
	<i>Executive Summary</i>	271
I.	En général	273
II.	Le transfert du risque sur la société	273
III.	Le transfert du risque sur l'actionnaire principal	275
IV.	Le transfert du risque sur une assurance	276
§ 9	Corporate Governance	285
	<i>Executive Summary</i>	285
I.	Généralités	288
II.	Les influences	292
III.	La <i>corporate governance</i> en Suisse	307

§ 10 Les attributions du conseil d'administration dans la loi sur la fusion (aperçu)	339
<i>Executive Summary</i>	339
I. En général	342
II. La fusion	343
III. La scission	350
IV. La transformation	352
V. La procédure simplifiée pour les PME	355
VI. Le transfert de patrimoine	357
§ 11 Les attributions du conseil d'administration dans la loi sur les bourses (aperçu)	363
<i>Executive Summary</i>	363
I. Généralités	367
II. La publicité des participations	369
III. La publicité des « transactions du management »	371
IV. La publicité annuelle fondée sur la Directive	
<i>Corporate Governance</i>	374
V. La publicité événementielle	377
VI. L'offre publique d'acquisition	386
Répertoire alphabétique des matières	413

Table des matières

Avant-propos	V
Sommaire	VII
Liste des abréviations	XXVII
Bibliographie	XXXV
§ 1 Généralités	1
<i>Executive Summary</i>	1
I. Remarques préliminaires	3
A. Le conseil d'administration comme organe exécutif de la société	3
B. Les modèles de <i>corporate governance</i>	3
C. Les conditions personnelles	5
1. L'âge	5
2. Le nombre de mandats	5
3. La durée maximale du mandat	6
4. L'indépendance	6
5. Les compétences	7
II. Le début et la fin du mandat d'administrateur	9
A. Le début du mandat	9
1. Les conditions d'éligibilité	9
a) Personne physique dotée de l'exercice des droits civils	9
b) Actionnaire	10
c) Nationalité et domicile	10
d) Conditions statutaires	12
e) Incompatibilité des fonctions d'administrateur et de réviseur	12
f) Cumul des fonctions d'administrateur et d'employé	12
2. L'élection, la durée du mandat, la réélection	13
B. La fin du mandat	15
1. L'expiration de la durée	15
2. La révocation	15
3. La démission	16
4. Les autres motifs de fin de mandat	16
5. La radiation du registre du commerce	17

III. La composition du conseil d'administration	18
A. Le nombre d'administrateurs	18
B. La représentation de groupes au sein du conseil d'administration	19
1. La représentation de catégories d'actions	19
2. La représentation de minorités ou de groupes	20
3. La révocation du représentant de catégories d'actions, de minorités ou de groupes	21
4. La représentation des participants	21
5. La représentation de corporations de droit public	22
C. Aucune représentation de tiers	22
IV. Questions particulières	22
A. L'administrateur fiduciaire	22
B. L'administrateur occulte et l'administrateur de fait	24
C. Société sans conseil d'administration	26
D. Nombre insuffisant d'administrateurs	27
E. Le surnombre d'administrateurs	28
F. La suspension d'un administrateur	28
§ 2 Les droits et les obligations de l'administrateur	31
<i>Executive Summary</i>	31
I. Le rapport juridique entre l'administrateur et la société	33
II. Les droits de l'administrateur	34
A. Le principe : égalité des droits	34
B. Le droit de gestion et le pouvoir de représentation	34
C. Le droit à l'information	35
1. L'information et la responsabilité	35
2. Le droit à l'information en général	36
3. La communication d'informations et les rapports	38
4. Le droit à l'information pendant les séances	40
5. Le droit à l'information hors séances	41
6. La préparation des séances : le droit à l'information préalable	42
7. Le sort des documents remis à l'administrateur	42
8. Le droit de consulter les documents	43
9. La décision du conseil d'administration in corpore	44
D. Le droit à une rémunération	44
1. Les tantièmes ou une rémunération	44
2. Le montant de la rémunération	45
3. La rémunération sous forme d'actions et d'options	47
4. La publication des rémunérations	48

5.	L'indemnité de départ	49
6.	Ex cursus : le traitement fiscal des rémunérations	51
a)	En général	51
b)	Administrateurs domiciliés en Suisse	51
c)	Administrateurs domiciliés à l'étranger	55
E.	Le droit à la décharge	57
F.	Le droit de participer à l'assemblée générale	57
III.	Les devoirs de l'administrateur	57
A.	Le devoir d'exécution personnelle	57
B.	Le devoir de diligence	58
1.	L'objet de la diligence	58
2.	Le degré de diligence	59
3.	Le devoir de diligence et la « business judgment rule »	60
C.	Le devoir de fidélité	61
1.	La priorité des intérêts de la société	61
2.	L'interdiction de faire concurrence	63
3.	L'interdiction d'effectuer des opérations d'initiés	63
4.	Le devoir de fidélité de l'actionnaire majoritaire	64
5.	Le devoir de fidélité du représentant d'une minorité au sein du conseil	65
6.	Le devoir de fidélité après la fin du mandat d'administrateur	65
7.	Le devoir de discrétion	65
8.	Le devoir de fidélité et la gestion déloyale	66
D.	Le conflit d'intérêts et le devoir de récusation	67
1.	En général	67
2.	Les règles de conduite pratiques	68
E.	Le devoir de respecter l'égalité de traitement	69
1.	Le principe de l'égalité de traitement	69
2.	L'égalité de traitement et la protection des actionnaires minoritaires	70
3.	La mise en œuvre du principe de l'égalité de traitement	71
F.	Les conséquences des manquements aux devoirs	72
§ 3	L'organisation du conseil	75
	<i>Executive Summary</i>	75
I.	Les principes d'organisation	78
A.	L'autonomie d'organisation	78
1.	Le principe	78
a)	La solution légale : la gestion collective	78
b)	Autres possibilités d'organisation	78

2.	Les limites à l'autonomie d'organisation	80
B.	La constitution du conseil d'administration	80
C.	Les organes exécutifs de la société	81
1.	Le président du conseil d'administration	81
a)	Terminologie	81
b)	Fonction de direction et de «pont» avec la direction générale	81
c)	Révocation	83
2.	Le président d'honneur	83
3.	Le vice-président du conseil d'administration	84
4.	Le délégué du conseil d'administration	84
5.	Le lead director	85
6.	Le secrétaire du conseil d'administration	86
7.	Les comités du conseil d'administration	87
a)	En général	87
b)	Rôle des non-executive directors	89
c)	Comité d'audit	90
d)	Comité de rémunération	92
e)	Comité de nomination	93
f)	Autres comités	93
8.	Les comités consultatifs	94
9.	Les directeurs, les fondés de procuration et les mandataires	94
a)	Les directeurs	94
b)	Les fondés de procuration et autres mandataires	94
D.	La révocation et la suspension	95
II.	Les séances du conseil d'administration et les décisions	96
A.	Les séances du conseil d'administration	96
1.	Le rôle du président du conseil	96
2.	La préparation des séances et la convocation	97
3.	La tenue de la séance	98
a)	Direction de la séance	98
b)	Participation de personnes n'appartenant pas au conseil d'administration	98
B.	La prise de décision	99
1.	Le quorum de présence	99
2.	La majorité requise	100
3.	Les décisions du conseil d'administration in corpore	101
4.	Le vote à bulletin secret	101
5.	La voix prépondérante du président	102
C.	Le vote des membres du conseil d'administration	102
1.	L'exercice du droit de vote	102

2.	La représentation aux séances du conseil d'administration	103
3.	Le vote par correspondance	103
4.	La conférence téléphonique ou la participation à distance	104
5.	Le vote de l'administrateur fiduciaire	104
D.	Les décisions prises par voie de circulation	105
1.	Le principe	105
2.	Les exceptions	106
E.	Le procès-verbal et le registre des actions	107
1.	Le procès-verbal des séances du conseil	107
a)	Fonction	107
b)	Contenu	108
c)	Procès-verbal et conseil d'administration unipersonnel	109
d)	Approbation du procès-verbal et confidentialité	109
2.	Les procès-verbaux des séances de comités	110
3.	Le droit de consultation et la transmission du procès-verbal	110
4.	La tenue du registre des actions	111
F.	La nullité des décisions du conseil d'administration	111
1.	En général	111
2.	Les motifs de nullité	112
a)	En général	112
b)	Restriction du droit de contrôle des administrateurs (CO 706b II)	112
c)	Mépris des structures de base de la société ou infraction aux dispositions de protection du capital (CO 706b III)	113
d)	Nullité pour vice de forme (grave)	114
III.	La délégation de la gestion	115
A.	En général	115
1.	Le système « moniste atténué »	115
2.	Le règlement d'organisation	116
a)	Le règlement comme base de la délégation	116
b)	Contenu	116
c)	Publication	120
3.	La délégation sous réserve d'approbation (« affaires réservées »)	121
B.	Les destinataires de la délégation	122
1.	Le délégué du conseil d'administration (ou « administrateur- délégué »)	122
2.	La direction	123
a)	En général	123
b)	Avantages et inconvénients	124
3.	Le cumul des fonctions de président du conseil et de CEO	124
a)	En général	124

b) Appréciation	125
4. Le cas particulier des banques et des négociants en valeurs mobilières	127
a) Banques	127
b) Négociants en valeurs mobilières	127
5. La délégation de la gestion (et des pouvoirs de représentation) à des tiers externes	127
§ 4 Les attributions du conseil d'administration	129
<i>Executive Summary</i>	129
I. En général	132
A. La présomption générale de compétence	132
B. La compétence générale de gestion	133
C. Les autres attributions du conseil d'administration	133
II. Les attributions intransmissibles et inaliénables du conseil	134
A. En général	134
B. La haute direction	135
1. En général	135
2. La direction stratégique de la société	137
3. Les instructions et la surveillance de la direction	137
a) Instructions	137
b) Surveillance de la direction	138
4. La fonction du président du conseil	139
5. La haute direction du groupe	139
C. L'organisation	140
1. En général	140
2. Le règlement d'organisation	141
3. Le «controlling» comme instrument de gestion	142
4. La surveillance et l'adaptation de l'organisation	143
5. L'organisation inadéquate et les sanctions pénales	143
D. La responsabilité financière	144
1. L'organisation de la comptabilité	144
2. Le contrôle financier	147
3. L'établissement du plan financier	148
E. La nomination et la révocation de la direction	149
1. La nomination de la direction	149
2. La révocation de la direction	150
F. La haute surveillance	151
1. En général	151
2. L'exercice de la haute surveillance	152

a) Généralités	152
b) Compliance	153
c) Rapport et «management letters» de l'organe de révision	154
d) Comité d'audit (audit committee)	155
G. Le rapport de gestion et la préparation de l'assemblée générale	155
1. L'établissement du rapport de gestion (comptes annuels et rapport annuel)	155
2. La préparation de l'assemblée générale	156
H. L'information au juge en cas de surendettement	158
I. Les comités du conseil et les comités consultatifs	158
III. Cas particuliers	158
A. Le conseil d'administration unipersonnel	158
B. Les conseils d'administration de PME et de sociétés de famille	160
C. Le conseil d'administration d'une filiale	161
D. Le conseil d'administration d'une société commune	163
E. Le conseil d'administration d'une banque	163
F. Le conseil d'administration d'un véhicule de placements collectifs	164
G. L'administrateur agissant comme représentant d'une personne morale	165
H. Le conseil d'administration d'une société cible d'une OPA	165
§ 5 La représentation de la société et la responsabilité du fait des organes	167
<i>Executive Summary</i>	167
I. La représentation de la société	169
A. En général	169
B. Le but social comme limite générale des pouvoirs de représentation	170
II. Les titulaires du droit de représentation	172
A. En général	172
B. La délégation de la compétence de nommer les représentants	174
III. Les restrictions aux pouvoirs de représentation	174
A. Sur le plan externe	174
B. Sur le plan interne	175

IV. La forme de la signature	176
V. La réquisition au registre du commerce et les titres susceptibles d'inscription	177
A. La réquisition au registre du commerce	177
B. Les titres susceptibles d'inscription	179
VI. Le contrat avec soi-même et la double représentation	180
VII. Cas particuliers : la représentation passive et la représentation découlant de la connaissance (<i>Wissensvertretung</i>)	181
VIII. La responsabilité de la société du fait de ses organes	182
A. En général	182
B. Les conditions spécifiques de la responsabilité	183
1. La qualité d'organe	183
2. La gestion des affaires sociales	184
C. Les autres conditions	184
D. La responsabilité du fait des auxiliaires	186
E. Sur le plan procédural	186
§ 6 La perte de capital, le surendettement et l'assainissement	187
<i>Executive Summary</i>	187
I. Le conseil d'administration dans l'entreprise en crise	189
A. L'entreprise en crise	189
B. Le « nouveau » rôle du conseil d'administration	190
II. La perte de capital	191
A. La perte de la moitié du capital	192
1. Le calcul	192
2. Bilan intermédiaire	194
3. Le compte de résultat et le tableau de financement	194
B. La convocation de l'assemblée générale	194
C. L'assainissement	197
1. En général	197
2. Les mesures d'assainissement	197
III. Le surendettement	199
A. En général	199
B. La constatation du surendettement	200
1. Le bilan intermédiaire	200
2. La vérification du bilan intermédiaire	202
C. L'assainissement extrajudiciaire	203

D.	La postposition et la lettre de confort	204
1.	La postposition	204
a)	En général	204
b)	Effet	205
2.	La lettre de confort	207
IV.	L'ouverture et l'ajournement de la faillite (aperçu)	207
A.	L'ouverture de la faillite	208
B.	L'ajournement de la faillite	209
1.	En général	209
2.	Les effets	210
3.	La désignation d'un curateur	212
4.	La renonciation à publier l'ajournement	212
C.	Excursus : le concordat	213
§ 7	La responsabilité	215
	<i>Executive Summary</i>	215
I.	Généralités	219
A.	L'évolution de la responsabilité	219
B.	Les chefs de responsabilité	219
II.	La responsabilité pour la gestion	220
A.	En général	220
B.	L'organe	221
1.	L'organe au sens formel	222
2.	L'organe au sens matériel	222
a)	En général	222
b)	Personne morale actionnaire	224
c)	Groupe de sociétés	225
d)	Actionnaire unique ou majoritaire	225
e)	Résumé	225
B.	La qualité pour agir	226
1.	En général	226
2.	La qualité pour agir hors faillite	227
a)	En cas de dommage direct subi par le créancier ou l'actionnaire	227
b)	En cas de dommage subi par la société	228
3.	La qualité pour agir dans la faillite	229
a)	En général	229
b)	En cas de dommage direct subi uniquement par l'actionnaire ou le créancier (action individuelle)	230

c)	En cas de dommage subi par la société uniquement (action collective de l'ensemble des créanciers)	230
d)	En cas de dommage direct du créancier et de la société	232
C.	Les conditions (de fond) de la responsabilité	233
1.	Le dommage	233
2.	Le lien de causalité	234
3.	La faute	235
4.	La violation d'un devoir	238
D.	La limitation de la responsabilité en cas de délégation	241
1.	Les conditions de la délégation	241
2.	L'effet de la délégation	242
E.	La limitation de la responsabilité en cas de décharge	243
F.	La solidarité et le droit de recours	244
1.	La solidarité	244
2.	Le droit de recours	246
G.	La procédure	247
1.	La prescription	247
2.	Le for	248
H.	Responsabilité et <i>corporate governance</i>	249
III.	La responsabilité pour le prospectus d'émission et la responsabilité dans les actes de fondation (aperçu)	251
A.	La responsabilité pour le prospectus d'émission	251
1.	Le cercle des responsables et la légitimation active	251
2.	Les conditions matérielles de la responsabilité	252
B.	La responsabilité dans les actes de fondation	255
1.	Le cercle des responsables et la légitimation active	255
2.	Les conditions matérielles de la responsabilité	256
IV.	La responsabilité selon la loi sur les banques (aperçu)	257
V.	La responsabilité découlant du droit public (aperçu)	258
A.	La responsabilité en droit fiscal (aperçu)	258
1.	L'impôt sur le revenu et sur la fortune	258
2.	La TVA	259
3.	L'impôt anticipé	260
B.	La responsabilité en droit des assurances sociales (aperçu)	261
VI.	La responsabilité pénale (renvoi)	263
VII.	Quelques recommandations pour limiter le risque de responsabilité	264
A.	Risque accru de responsabilité	264

B. Recommandations lors de l'acceptation du mandat d'administrateur	265
C. Recommandations dans l'exercice du mandat d'administrateur	267
D. Recommandations en cas de démission du conseil d'administration	269
§ 8 L'assurance responsabilité civile	271
<i>Executive Summary</i>	271
I. En général	273
II. Le transfert du risque sur la société	273
A. La convention d'indemnisation	273
B. Les frais de procès	274
III. Le transfert du risque sur l'actionnaire principal	275
IV. Le transfert du risque sur une assurance	276
A. Généralités	276
B. Les types de contrats	277
1. L'assurance individuelle et l'assurance collective	277
2. L'assurance D&O	278
C. Le contenu typique d'une assurance D&O	278
1. L'étendue de l'assurance	278
2. Les personnes assurées	279
3. La couverture particulière	279
4. L'extension de la couverture d'assurance	279
5. Les prétentions découlant du rapport de travail	279
6. La prise en charge des frais en matière pénale	280
7. La couverture d'assurance en cas de négligence grave	280
8. La validité temporelle	280
9. La validité territoriale	281
10. La franchise	281
11. Les restrictions et les exclusions de la couverture d'assurance	281
12. Les dispositions générales	282
D. Critique	282
§ 9 Corporate Governance	285
<i>Executive Summary</i>	285
I. Généralités	288
A. La définition	288

B. Le contenu	289
C. Les excès	290
D. L'autoréglementation et le principe du <i>comply or explain</i>	291
II. Les influences	292
A. Généralités	292
B. L'évolution de la <i>corporate governance</i> aux Etats-Unis	293
1. Les premiers développements	293
2. Le Blue Ribbon Report (1999) : recommandations concernant l'audit committee	294
3. Le Sarbanes-Oxley Act (2002)	296
a) Généralités	296
b) Contenu	297
4. Les Listing Standards révisés de la NYSE	299
C. L'évolution de la <i>corporate governance</i> en Grande-Bretagne	302
1. Les premiers développements	302
2. Le Turnbull Report (1999)	303
3. Le Combined Code (1998/2003)	303
4. Le Higgs Report (2003)	304
5. Le Smith Report (2003)	306
III. La <i>corporate governance</i> en Suisse	307
A. Le Code des obligations	307
1. En général	307
2. L'article 716a CO (attributions du conseil)	308
3. L'article 663b ^{bis} CO (transparence des rémunérations)	309
4. Les autres dispositions	310
B. Le droit boursier	311
1. En général	311
2. La Directive Corporate Governance	311
C. Le rôle du registre du commerce	312
D. Le Code suisse de bonne pratique	312
1. En général	312
2. Le contenu	314
a) Respect des actionnaires (Code suisse, ch. 1 à 8)	314
b) Coordination de la stratégie et des finances (Code suisse, ch. 9)	314
c) Composition équilibrée du conseil d'administration et formation continue de ses membres (Code suisse, ch. 12 et 13)	315
d) Auto-évaluation du conseil d'administration (Code suisse, ch. 14)	316

e)	Information du conseil d'administration (Code suisse, ch. 15)	316
f)	Gestion des conflits d'intérêts et traitement des informations d'initiés (ch. 16)	317
g)	Présidence du conseil d'administration et direction : cumul ou dissociation des fonctions (Code suisse, ch. 18)	318
h)	Système de contrôle interne, gestion des risques et conformité aux règles («compliance») (Code suisse, ch. 19 et 20)	319
i)	Comités du conseil d'administration (Code suisse, ch. 21)	321
j)	Indépendance des membres des comités (Code suisse, ch. 22)	321
k)	Audit committee (Code suisse, ch. 23 et 24)	322
l)	Comités de rémunération et de nomination (Code suisse, ch. 25 à 28)	324
m)	Rémunération des organes (annexe au Code suisse)	325
E.	La <i>corporate governance</i> au sein des entreprises non cotées	327
1.	La <i>corporate governance</i> dans les grandes entreprises	327
2.	La <i>corporate governance</i> dans les PME	327
a)	En général	327
b)	Contrôle interne, gestion des risques et conformité aux règles (<i>compliance</i>)	329
F.	La révision du droit de la société anonyme	329
1.	En général	330
2.	La publication de la rémunération des organes	330
3.	Le renforcement des droits des actionnaires	331
a)	Droit aux renseignements et à la consultation de certains documents	331
b)	Examen spécial	332
c)	Droit de demander la convocation de l'assemblée générale et droit de faire inscrire des objets à l'ordre du jour	332
d)	Droit d'élire les administrateurs	333
e)	Action en restitution de prestations indues	333
4.	La publication d'informations par le registre du commerce	334
5.	La représentation institutionnelle des actionnaires	335
6.	L'organisation du conseil d'administration	336
7.	La responsabilité de l'organe de révision	336

§ 10 Les attributions du conseil d'administration dans la loi sur la fusion (aperçu)	339
<i>Executive Summary</i>	339
I. En général	342
II. La fusion	343
A. La notion	343
B. La procédure de fusion	343
1. Le contrat de fusion	343
2. Le rapport de fusion	346
3. La vérification de la fusion	346
C. Les attributions du conseil d'administration	347
1. La conclusion du contrat de fusion	347
2. L'établissement et l'approbation du rapport de fusion	348
3. L'information des actionnaires et la préparation de l'assemblée générale	349
4. Les mesures d'exécution	350
III. La scission	350
A. La notion	350
B. La procédure	351
C. Les attributions du conseil d'administration	352
IV. La transformation	352
A. La notion	352
B. La procédure	354
1. Le projet de transformation	354
2. Le rapport de transformation et la vérification	354
C. Les attributions du conseil d'administration	354
V. La procédure simplifiée pour les PME	355
A. En général	355
B. Les allègements en cas de fusion	355
1. En général	355
2. Les attributions du conseil d'administration dans la procédure simplifiée	356
C. Les allègements en cas de scission et de transformation	357
VI. Le transfert de patrimoine	357
A. La notion	357
B. La procédure	358
1. En général	358
2. Le contrat de transfert	358

3. L'inscription au registre du commerce	359
4. Les autres mesures d'exécution	359
C. Les attributions du conseil d'administration	360
§ 11 Les attributions du conseil d'administration dans la loi sur les bourses (aperçu)	363
<i>Executive Summary</i>	363
I. Généralités	367
A. Le droit boursier	367
B. Les normes comptables	367
C. L'établissement de rapports intermédiaires	369
II. La publicité des participations	369
A. L'obligation de déclarer	369
B. La violation de l'obligation de déclarer	371
III. La publicité des «transactions du management»	371
IV. La publicité annuelle fondée sur la Directive <i>Corporate Governance</i>	374
A. En général	374
B. Aperçu des informations soumises à publicité	375
C. La force contraignante et la mise en œuvre de la DCG	377
V. La publicité événementielle	377
A. En général	377
B. Exemples de faits soumis à l'obligation de déclarer	379
C. Les devoirs du conseil d'administration	380
D. La violation du devoir d'informer	383
1. Les sanctions prévues par le droit boursier	383
2. La responsabilité civile	383
3. Le délit d'initiés	384
VI. L'offre publique d'acquisition	386
A. Généralités	386
B. Aperçu de la réglementation	387
1. L'obligation de présenter une offre et l'opting out	388
a) Obligation de présenter une offre	388
b) Opting out	389
2. Les dérogations à l'obligation de présenter une offre	390
3. Le squeeze-out	391
C. Les devoirs du conseil d'administration de la société offrante	391
1. La décision d'acquisition	391

2.	Le respect des dispositions générales sur l'offre	393
3.	Le devoir de publier un prospectus	396
4.	L'obligation de déclarer en cours de procédure d'offre	398
D.	Les devoirs du conseil d'administration de la société cible	398
1.	En général	398
2.	Le rapport du conseil d'administration	400
a)	En général	400
b)	Contenu du rapport	400
c)	Violation du devoir d'informer	402
3.	Les mesures de défense	403
a)	Conseil d'administration	403
b)	Assemblée générale	404
c)	Exemples de mesures de défense (licites)	405
d)	Exemples de mesures de défense illicites	408
e)	Excursus : Mesures de défense prises par des sociétés non cotées	410
	Répertoire alphabétique des matières	413